

**PETITION: LES ENSEIGNANT.E.S DE MUSIQUE DU CANTON  
 DEMANDENT LE RESPECT DES ENGAGEMENTS POLITIQUES DE 2011!**

*Au Conseil d'Etat, par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture*

La Loi sur les Ecoles de musique (LEM), entrée en vigueur en 2011, prévoit que les conditions de travail des enseignant.e.s de musique soient réglées par une Convention collective de travail. À ce jour, aucune convention collective de travail n'est en vigueur.

Nos conditions de travail continuent à faire l'objet de «Directives de la FEM» émises annuellement. Or le contenu de ces directives s'ajuste systématiquement aux ressources budgétaires et financières disponibles sans tenir compte de la réalité de terrain des écoles de musique. En clair: nos conditions de travail, nos salaires, nos retraites, notre temps de travail sont la principale «variable d'ajustement» aux ressources: si l'argent manque – et cela a toujours été le cas depuis la promulgation de la LEM - c'est systématiquement vers nous, enseignant.e.s de musique, que l'on se tourne pour demander «des sacrifices».

De plus, à trois reprises depuis 2011, des conventions collectives de travail ont été longuement négociées entre les parties (employeurs et employé.e.s) mais aucune des trois versions n'est entrée en vigueur: à chaque fois, le manque de moyens financiers a été invoqué pour stopper l'adoption d'une convention collective digne de ce nom. De plus, la partie patronale profite de cette situation et refuse toute poursuite de la négociation.

Les signataires de la présente pétition exigent donc des collectivités publiques et des employeurs que les engagements contenus dans la LEM soient enfin réalisés, c'est à dire principalement:

- La mise à disposition par le canton des moyens financiers nécessaires à la pleine réalisation de la LEM.
- La ratification d'une convention collective de travail qui permettra enfin d'unifier les conditions de travail des enseignant-e-s sur l'ensemble du territoire cantonale.
- L'application d'une grille salariale qui reconnaît pleinement la formation Master des enseignant-e-s et qui respecte les objectifs émis par la LEM.
- Des compensations en faveur des enseignant.e.s qui n'ont pas ou peu eu de cotisations au 2<sup>e</sup> pilier durant leur carrière du fait de l'insuffisance de la reconnaissance de leur métier de pédagogue par les pouvoirs publics.
- Une ouverture de l'apprentissage de la musique à des revenus modestes tout comme un soutien financier aux familles.

Après huit ans de lente mise en application sans atteindre encore la cible prévue, notre patience a atteint ses limites: aidez-nous par cette pétition à mettre fin aux attermoissements des pouvoirs publics! Signez pour le soutien à l'enseignement de la musique dans le canton et sa pérennité!

Nom, prénom	Ecole de musique (facultatif)	Adresse électronique	Signature
1.			
2.			
3			
4			
5.			

Pétition à renvoyer à : AVEC-SSP, Av. Ruchonnet 45, CP 1324, 1001 Lausanne avant le 30 novembre 2019. Cette pétition peut aussi être signée en ligne à l'adresse: vaud.ssp-vpod.ch.